

Paris, le 20 février 2024

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES
AU SEIN DE L'UNITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE RÉSIDE ÉTUDES**

Objet : Publication de l'Index de l'Égalité Femmes-Hommes

Conformément à l'article D. 1142-4 du Code du travail, nous vous informons que la note globale de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein l'Unité Economique et Sociale Réside Etudes est égale à :

89 / 100 points

L'effectif pris en compte pour le calcul de cet Index est l'effectif total de l'Unité Economique et Sociale Réside Etudes.

CHRISTOPHE JARDRY
Directeur des Ressources Humaines

